Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Mélubulles Inc.	2019518	Le 19 décembre 2022
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Mélubulles 2 Inc.		(506) 739-9264
Adresse		
45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	19 déc. 2022	19 déc. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Discussion avec l'exploitante, tous les enfants de ce groupe vont avoir 2 ans d'ici février 2023.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne, des dossiers d'incident, des dossiers pour les enfants ainsi que les consentements signés.
Observation de la sieste et de la collation.
Les enfants se préparaient à aller à l'extérieur à la fin de la collation.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Le 19 décembre 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Denise Daigle — Le 19 décembre 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date